



Baux ruraux donation

Par Alinea555

Bonjour,

Je me renseigne au sujet d'une donation partage, de parents de leur vivant à leurs enfants qui a été faite il y a plusieurs années.

Un des enfants souhaite renoncer à la nue propriété des terres, dont il est devenu exploitant agricole. Pour des raisons personnelles et non pas pour un départ à la retraite.

Il me semble que cette intention n'est pas possible.

Que les usufruitiers, les parents donc... Ont donné ces biens et que l'acte de donation est irrévocable. Et bien entendu ils perçoivent un loyer.

Si quelqu'un peut me renseigner.

Merci.